

**Organisme certificateur**

11, rue Francis de Pressensé  
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex  
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

**Organisme mandaté par  
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS Cedex 15  
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37  
[www.lne.fr](http://www.lne.fr)

**ANNEXE TECHNIQUE A**

**POUR LES LITS MEDICAUX**

**MARQUE NF – MEDICAL**

**LITS MEDICAUX, LEVE-PERSONNES  
ET  
MATELAS A USAGE MEDICAL**

**SOMMAIRE**

- A.1. Exigences concernant les lits médicaux**
- A.1.1. Normes d'essais applicables aux lits médicaux**
- A.1.2. Caractéristiques et spécifications pour les lits de soins aigus, de soins courants et d'hébergement médicalisé**
- A.1.3. Caractéristiques et spécifications pour les lits HAD/MAD**
- A.1.4. Caractéristiques et spécifications pour les lits pour enfants**
- A.1.5. Caractéristiques et spécifications pour les lits pour patients obèses**
- A.1.6. Caractéristiques et spécifications pour les lits psychiatriques**
- A.2. Formulaire de demande d'admission, de modification de produit, d'extension d'admission et de maintien de la Marque NF**

## A.1. EXIGENCES CONCERNANT LES LITS MEDICAUX

Normes d'essais applicables aux lits médicaux	§ A.1.1.	page 2
Caractéristiques et spécifications pour les lits de soins aigus, lits de soins courants et lits d'hébergement médicalisé	§ A.1.2.	page 2
Caractéristiques et spécifications pour les lits HAD/MAD	§ A.1.3.	page 9
Caractéristiques et spécifications pour les lits pour enfants (3-12 ans)	§ A.1.4.	page 12
Caractéristiques et spécifications pour les lits pour patients obèses (IMC $\geq$ 45)	§ A.1.5.	page 12
Caractéristiques et spécifications pour les lits psychiatriques	§ A.1.6.	page 13

### A.1.1. Normes d'essais applicables aux lits médicaux

- **NF EN 60695-11-10** (Février 2000) – Essais relatifs aux risques du feu – Partie 11-10 : Flammes d'essais – Méthodes d'essais horizontale et verticale à la flamme de 50W.
- **NF EN 13501-1** (Septembre 2007) – Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu.
- **NF P 92-505** (Décembre 1995) – Sécurité contre l'incendie – Bâtiments – Essais de réaction au feu des matériaux – Essai applicable aux matériaux thermofusibles : Essai de goutte.
- **Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990** relative aux instruments de pesage à fonctionnement non-automatique (IPFNA).
- **NF S 90-312** (Mars 1984) – Matériel médico-chirurgical – Lits en milieu hospitalier.
- **NF EN 45501** (Novembre 1993) – Aspects métrologiques des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique.

### A.1.2. Lits de soins aigus, de soins courants et d'hébergement médicalisé

#### A.1.2.1. Caractéristiques et spécifications pour les lits de soins aigus, lits de soins courants et lits d'hébergement médicalisé

Caractéristiques	Concernant	Spécifications	Exigences pour les lits de soins aigus	Exigences pour les lits de soins courants	Exigences pour les lits d'hébergement médicalisé	Exigences complémentaires pour la Marque NF
Dimensionnelles	Couchage (sommier + panneau)	Standard : 200 cm x 90 cm	X	X	X	Largeur et longueur déclarée sur la notice +/- 5%
		Dimensionnel dédié	Option	Option	Option	
	Hors tout	230 cm (sans rallonge) x 100-110 cm (butée et barrière comprise)	X	X	X	
	Hauteur	Variable	Motorisée couvrant au moins la plage 40-75 cm $\pm$ 5cm <sup>(1)</sup>	Motorisée couvrant au moins la plage 40-75 cm $\pm$ 5cm <sup>(1)</sup>	Option couvrant au moins la plage 40-75 cm $\pm$ 5 cm ou de 20 à 40 cm avec une amplitude de 35 cm minimum <sup>(1)</sup>	
Fixe : couvrant au moins la plage 40-50 cm $\pm$ 5 cm <sup>(1)</sup>					X	

Caractéristiques	Concernant	Spécifications	Exigences pour les lits de soins aigus	Exigences pour les lits de soins courants	Exigences pour les lits d'hébergement médicalisé	Exigences complémentaires pour la Marque NF	
Fonctionnalité	Mobilité	a) Fonction de brancardage ou b) Fonction de ménage	X	X	Option X	M Q	
	Freinage		Centralisé	Centralisé	Centralisé si a) ou moyens d'immobilisation si b)		
	Directionnalité	Au moins une roue directionnelle si a) si b)	X	X	X Option		
	Fixations	Potence		2	2	2	H
		TPS		4	4	Au moins 2	
		Tablettes, accessoires suspendus		X	X	X	
	Barrières	Testées avec le lit présenté à la Marque NF	X	Accessoires <sup>(2)</sup>	Accessoires <sup>(2)</sup>	G	
	Sections articulées	Section buste		Motorisée	Motorisée	Motorisée	
		Section cuisse		Motorisée	X	X	
		Section jambe		X	Option	Option	
		Proclive/Déclive		X	Option	Option	
Mouvements	Position fauteuil à commande unique		Option	Option	Option		
	Remise à plat du lit à commande unique		Option	Option	Option		
Bruit			X	X	X	N	
Sécurité	Résistance	Symboles « CFS » (fig. 108 NF EN 60601-2-38) et « poids patient » sur étiquetage + explication dans les documents d'accompagnement (CFS = 170kg minimum )	X	X	X	D	
	Panneaux de tête	Amovible sans outils	X	X	Option		
	Remise à plat d'urgence de la section buste	Temps < 5 s avec 45% CFS, sans rebond	X	X	X	B	
	Déclive	Minimum 12° et en absence de tension secteur et temps < 30 s	X	Option	Option	C	
	Equipotentialité	Prise disponible	X	Option	Option		

Caractéristiques	Concernant	Spécifications	Exigences pour les lits de soins aigus	Exigences pour les lits de soins courants	Exigences pour les lits d'hébergement médicalisé	Exigences complémentaires pour la Marque NF
	Sécurité électrique	Conformité à NF EN 60601-1, NF EN 60601-2-38 Amdt1	X	X	X	E – F – J
		Condamnation des fonctions centrales	Centrale et/ou sélective	Centrale et/ou sélective	Centrale et/ou sélective	
		Fonctions de sécurité (CPR, déclive d'urgence)	Toujours disponibles	Toujours disponibles	Toujours disponibles	J
	CEM	Conformité à NF EN 60601-1-2	X	X	X	
	Feu		X	X	X	A
	Alarme		X	X	X	L
	Basculement		X	X	X	O
	Panneaux		X	X	X	P
Autres	Fonction de mesurage	Pesée	Option	Option	Option	K
	Pédale à hauteur variable	Conformité au § 201.9.2.3.1 de la NF EN 60601-2-52	X	X	X	I

(1) annule et remplace les spécifications de la norme NF S 90-312 sur le même sujet.

(2) présenté obligatoirement lors de l'appel d'offre. Si la commande ne comprend pas ces accessoires, une information claire doit être introduite par rapport à la Marque NF Médical – Mobilier de soins, de transfert et d'hébergement du patient.

Tous les accessoires destinés à équiper un lit marqué NF Médical doivent :

- être identifiés dans la notice d'utilisation.
- être conformes aux normes de sécurité en vigueur et
- être testés selon l'exigence 28.4.101 de la norme NF EN 60601-2-38 Amendement 1 lorsqu'ils sont destinés à supporter une charge (exemple : potence, tige porte-serum, tablette, etc.) ou non (barrières, panneaux ou dossiers, etc.).

Les règles de certification NF178 s'appliquent à toutes les variantes du lit proposé à la Marque NF Médical.

#### **A.1.2.2. Spécifications complémentaires pour les lits de soins aigus, lits de soins courants et lits d'hébergement médicalisé**

Les dispositions qui suivent viennent compléter ou préciser les caractéristiques et spécifications prévues par les normes applicables.

#### **A Réaction au feu des lits :**

Le classement feu est obligatoire pour les pièces ayant un poids > 400 g et se trouvant à une distance < à 40 mm (4 cm) du matelas.

Un PV de classement est à fournir pour chaque composant (indépendamment). Les vernis et peintures ne sont pas concernés par cette exigence.

#### **- Classement minimal de réaction au feu des matériaux employés :**

En fonction du matériau employé dans la fabrication d'un élément du lit médical (panneaux, plan de couchage, barrières, etc.), le classement feu doit être le suivant :

- Tout matériau (hors pièces plastiques issues de méthodes de plasturgie) : classement M3 ou Euroclasse D.
- Matières plastiques (pièces moulées, etc.) : classement M3 ou classification V2 accompagnée d'un essai de goutte selon la norme NF P 92-505, avec comme critère d'acceptation : le matériau est gouttant, mais n'enflamme pas la ouate.

#### **- Exigences de construction pour les enveloppes contre le feu :**

Les enveloppes de vérins doivent respecter une classification au feu V2 (ou plus performante) et les enveloppes de boîtier d'alimentation respectent une classification V0.

#### **B Remise à plat d'urgence du relève-buste :**

Le chapitre 52.5.102 de la norme NF EN 60601-2-38 s'applique avec les compléments suivants :

Pour les relève-bustes des lits, il doit exister une remise à plat d'urgence dont le fonctionnement ne provoque pas de décélérations incompatibles avec l'état du malade.

Le relève-buste est incliné de 60° par rapport à l'horizontale, chargé à 45% du poids maximal du patient réparti uniformément sur toute la largeur de la section (selon fig. 102 de la norme NF EN 60601-2-38), l'épaisseur de la charge étant de 10 cm pour le tronc – 20 cm pour la tête (6 kg) et équipé d'1 matelas hôtelier (épaisseur 15 cm / masse volumique 35 kg/m<sup>3</sup>).

Le temps de descente, sans rebond pour le patient, doit être inférieur à 5 secondes.

#### **C Position d'urgence :**

Pour les lits de soins courant et les lits d'hébergement médicalisé, l'absence de la fonction décline d'urgence (Trendelenburg) doit être clairement indiquée sur un des documents d'accompagnement et sur le lit.

Lorsque la décline d'urgence (Trendelenburg) est proposée, les prescriptions correspondantes de la norme NF EN 60601-2-38 s'appliquent. La décline en absence de tension réseau doit être de 12° sur au moins 50% de gamme de la hauteur variable et pour les positions recommandées par le fabricant pour le brancardage.

La durée de réalisation de la décline d'urgence ne doit pas excéder 30 s et ce quelque soit la position de départ (position fauteuil, allongée, etc.).

#### **D Masses suspendues :**

Le paragraphe 28.4.3. de la norme NF EN 60601-2-38 s'applique de la façon suivante :

Si le fabricant revendique un coefficient de sécurité de 4 en début de vie, alors on effectue un test de charge statique à 4 fois la charge de fonctionnement en sécurité, la charge étant répartie comme indiqué sur la figure 102 de la NF EN 60601-2-38, le lit étant à la hauteur variable la plus défavorable (différente selon sa configuration).

Si le fabricant revendique un coefficient de sécurité inférieur à 4 en début de vie, l'exigence 28.4.2 de la norme NF EN 60601-2-38 s'applique. Un test de charge statique à 2 fois la charge de fonctionnement en sécurité ou 400 kg minimum est effectué après les essais d'endurance (protocole ci-après), la charge étant répartie comme indiqué sur la figure 102 de la NF EN 60601-2-38, le lit étant à la hauteur variable la plus défavorable (différente selon sa configuration).

#### **- Cycle d'endurance du vérin de hauteur variable :**

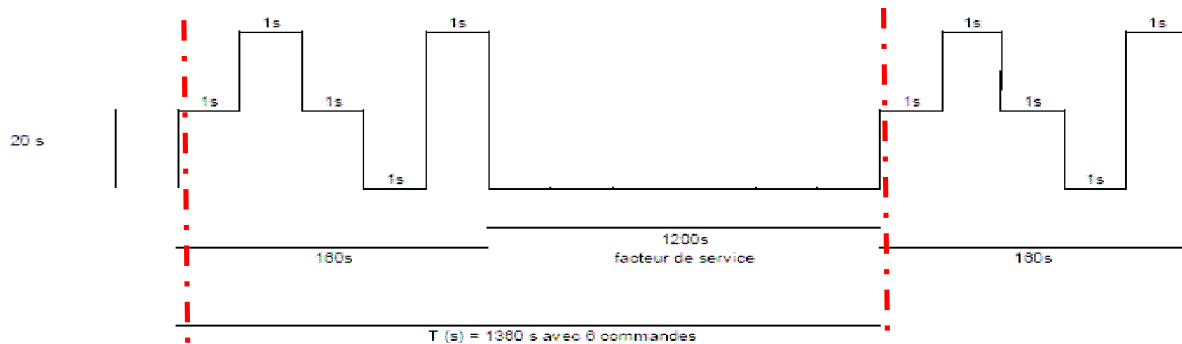
Essai réalisé en deux temps :

- 70 % de l'essai effectué avec le lit chargé à 50 % de la CFS.
- 30% de l'essai effectué avec le lit chargé à 100% de la CFS.

L'essai va simuler 6 commandes par jour et 7 ans d'utilisation. Le cycle complet d'endurance du vérin de hauteur variable comprend donc 15330 commandes, soit 2555 cycles (soit 5110 montées/descentes complètes). La durée moyenne de l'essai est de 40 jours.

Le démarrage de l'essai s'effectue au point bas de la hauteur variable.

Schéma d'une période de cycle (vérin de hauteur variable).



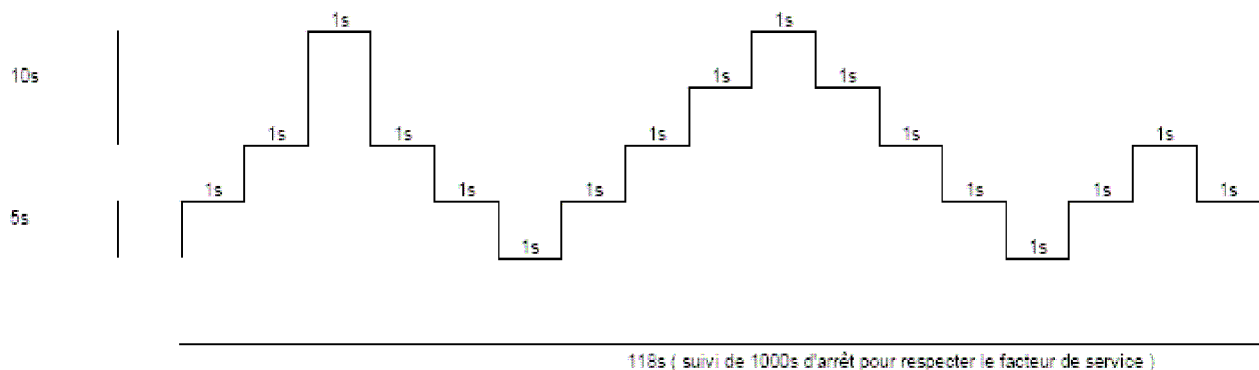
### **- Cycle d'endurance du vérin de relève-buste :**

Essai réalisé en deux temps :

- 70 % de l'essai effectué avec le relève-buste chargé à 45 % de 50% de la CFS.
- 30% de l'essai effectué avec le relève-buste chargé à 45 % de la CFS.

L'essai va simuler 18 commandes par jour et 7 ans d'utilisation. Le cycle complet d'endurance du vérin de hauteur variable comprend donc 45990 commandes, soit 2555 cycles (soit 6388 montées/descentes complètes). La durée moyenne de l'essai est de 33 jours.

Le démarrage de l'essai s'effectue au point bas du relève-buste.



Le fabricant doit alors fournir un dossier démontrant le maintien de la sécurité et de la performance pendant la durée de vie du dispositif, et que le lit n'est pas sujet à une altération par usure, corrosion, fatigue du matériau ou vieillissement.

Ce dossier doit contenir les éléments suivants :

- Les données techniques sur les matériaux constitutifs du lit.
- Les traitements de surface subits par le lit pour pallier tout risque de corrosion.
- La compatibilité entre les agents de nettoyage (définis dans la liste positive des désinfectants accessible à l'adresse suivante : [http://www.sfhh.net/telechargement/recommandations\\_LPD2007.pdf](http://www.sfhh.net/telechargement/recommandations_LPD2007.pdf)) préconisés dans la notice et les matériaux constitutifs du lit (matériaux métalliques et plastiques).

### **E Essais IP :**

Lors de la réalisation de l'essai selon le degré de protection, tous les éléments démontables sans l'aide d'un outil sont démontés (capot, connecteur, etc.).

### **F Conditions de premiers défauts :**

Les conditions de premiers défauts sont considérées comme des conditions inacceptables notamment:

- tout mouvement non voulu.

- tout risque de choc électrique suite à l'échauffement de certains composants.
- l'effondrement du lit.

### **G Barrières :**

Les paragraphes 23.101, 28.4.102 et 28.4.103 de l'amendement 1 de la norme NF EN 60601-2-38 s'appliquent avec le complément suivant :

Avant les tests décrits dans les paragraphes 28.4.102 et 28.4.103, les distances qui séparent les éléments de la barrière latérale et/ou ceux-ci et la structure de soutien de cette dernière doivent être conformes à la figure 114 (amendement 1 de la norme NF EN 60601-2-38).

Suite à la recommandation de l'AFSSAPS du 16 juin 2010 (référence DM-RECO 10/07) l'espace en tête de lit est limité à 60 mm.

### **H Potence :**

La notice d'utilisation doit préciser l'usage de la potence.

#### **1) Essai de cône :**

Un essai de cône (passage du cône dans la poignée de la potence mais sans appliquer de force) est réalisé.

Le cône ne doit pas traverser la poignée.

#### **2) Essai dynamique**

La méthode d'essai utilisée est celle du § 5.4.14 de la norme NF EN 1970 « Méthodes d'essai de la potence de levage » (à l'exception du dernier paragraphe), en prenant comme charge la CFS de la potence et en appliquant la charge sur la poignée. La charge est appliquée à la poignée de potence par l'intermédiaire d'un élément souple (par exemple sangle), sur une largeur de 150 mm.

A l'issue de l'essai, l'état de la potence, de la poignée et de son système de fixation sont vérifiés. La potence, équipée de sa poignée et ses fixations, doit rester fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle doit résister au test de charge statique décrit ci-dessous.

La déformation de la potence après essais ne doit pas gêner le fonctionnement du relève-buste.

#### **3) Essai de charge statique :**

La méthode d'essai utilisée est celle du dernier paragraphe du § 5.4.14 de la norme NF EN 1970 « Méthodes d'essai de la potence de levage ». La charge est appliquée à la poignée de potence par l'intermédiaire d'un élément souple (par exemple sangle), sur une largeur de 150 mm.

A l'issue de l'essai, la potence équipée de sa poignée et ses fixations ne doivent présenter aucun phénomène dangereux (rupture d'éléments).

### **I Pédale à hauteur variable :**

Suite à l'information de l'AFSSAPS du 16 juin 2010 (référence DM-RECO 10/07), les lits peuvent être équipés d'une pédale à hauteur variable conçue conformément aux exigences de sécurité données dans le § 201.9.3.2.1 « mouvement involontaire » de la norme NF EN 60601-2-52.

### **J Commande sans fil :**

Les lits peuvent être équipés de commande sans fil. Quel que soit son mode d'action (infrarouge ou radiofréquence), la commande sans fil doit être conforme aux directives et normes en vigueur.

### **K Fonction de mesurage :**

Lorsqu'un lit médical comprend une fonction de mesurage, le lit doit fournir une exactitude et une constante de mesurage dans des limites d'exactitude appropriée et indiquée par le fabricant.

Dans le cas de lit équipé de système de pesée, en application de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 relative aux instruments de pesage à fonctionnement non-automatique (IPFNA) et de la norme NF EN 45501, le fabricant doit notamment :

- certifier sa balance.
- déclarer la classe, la portée minimale, la portée maximale et l'échelon de la balance.
- réaliser une primitive et fournir un carnet métrologique.
- maintenir les caractéristiques du lit.

#### **L Avertissement :**

En cas d'utilisation de batterie en appoint, une signal sonore en l'absence de voyant doit prévenir lorsque la batterie est presque déchargée, c'est-à-dire lorsqu'il lui reste la capacité de réaliser au moins un cycle.

Nota : 1 cycle comprend 1 montée/descente sommier et 1 montée/descente de chaque section avec la charge de fonctionnement en sécurité.

#### **M Aptitude au roulement pour les lits avec une fonction de brancardage :**

Les caractéristiques du sol sont les suivantes : horizontalité, pente inférieure à 1 mm/m, planéité =  $\pm 1$  mm/m ; dureté, telle que dans l'essai au poinçonnement statique décrit dans la norme NF EN 433 (octobre 1994) "Revêtements de sol résilients – Détermination du poinçonnement rémanent après application d'une charge statique", le poinçonnement résiduel soit inférieur à 0,05 mm.

a) lit à vide :

- effort maximum pour mettre le lit en mouvement : 14 daN
- effort maximum pour maintenir le lit en mouvement : 10 daN

b) lit en charge (charge nominale de sécurité ou au minimum 170 daN) :

- effort maximum pour mettre le lit en mouvement : 20 daN
- effort maximum pour maintenir le lit en mouvement : 14 daN

#### **N Emission sonores :**

Les spécifications de l'article 26.101 de la norme NF EN 60601-2-38 s'appliquent avec les modifications suivantes :

On mesure la pression acoustique selon la norme ISO 3744 "Mesures de pression en champs libres pour des expertises".

#### **O Basculement :**

Le paragraphe 24.3.a) de la norme NF EN 60601-2-38 s'applique avec le complément suivant :

Vérifier l'absence de basculement du :

- lit avec ses accessoires (barrières et potence) en place sans autre charge que 3 charges de 75 kg réparties comme indiqué sur la figure 103 de la norme NF EN 60601-2-38.
- lit non chargé, avec ses accessoires (barrières) en place avec la potence excentrée, si applicable, et chargée à sa charge de fonctionnement en sécurité.

#### **P Dossiers (communément appelés panneaux) :**

Le paragraphe 21.6 de la norme NF EN 60601-2-38 s'applique avec le complément suivant :

Après chaque essai, les panneaux ne doivent pas présenter de détérioration matérielle dangereuse, c'est à dire induisant un danger : coupure, écharde, déformation des dossiers pouvant entraîner des risques de piégeage, effondrement, etc., pour le patient ou le personnel soignant.

#### **Q Stabilité horizontale (essai réalisé pour les lits à fonction de ménage) :**

Placer le lit sur une surface plate et horizontale recouverte d'une épaisseur de vinyle de 2 à 4 mm, telle que définie au paragraphe 2.1.4.3 B.

Immobiliser le lit chargé d'1 matelas hôtelier (épaisseur 15 cm/masse volumique 35 kg/m<sup>3</sup>).

Placer les roues dans la position la plus défavorable. Si le lit est réglable en hauteur, placer le sommier dans la position la plus haute. Appliquer une force horizontale de 220 N pendant 30 s sur le point le plus défavorable du lit. Enregistrer le déplacement des roues par rapport au sol. Ce déplacement ne doit pas être supérieur ou égal à 20 mm.

### **A.1.3. Caractéristiques et spécifications des lits HAD/MAD (norme NF EN 1970)**

#### **A.1.3.1. Caractéristiques des lits HAD/MAD**

Caractéristiques	Concernant	Spécifications	Exigence(s)	Exigences complémentaires pour la Marque NF § A.1.2.2	
Dimensionnelles	Couchage (sommier + panneau)	Standard : 200 cm x 90 cm	X	Largeur et longueur déclarées sur la notice +/- 5%	
		Dimensionnel dédié	Non		
	Hors tout	230 cm x 110 cm (butée et barrière comprise)	X		
	Hauteur	Variable : position basse de 20 à 40 cm et une amplitude de 35 cm minimum ou couvrant au moins la plage 40 à 75 cm ± 5 cm <sup>(1)</sup>	X		
Fonctionnalité	Mobilité	Fonction de ménage	X	Q	
	Freinage	Moyens d'immobilisation	X		
	Fixations	Potence	2		H
		TPS	Au moins 2		
		Tablettes, accessoires suspendus	X		
	Barrières	Testées avec le lit présenté à la Marque NF	Accessoires <sup>(2)</sup>	G	
	Sections articulées	Section buste motorisée	X		
		Section cuisse	X		
		Section jambe	Option		
	Proclive (pas de déclive)	Option			
Démontabilité		X			
Remise à plat du lit sans outil		X			
Sécurité	Résistance	Symboles « CFS » (fig. 108 NF EN 60601-2-38) et « poids patient » sur étiquetage + explication dans les documents d'accompagnement (CFS = 170 kg)	X	D	
	Panneaux de tête	Amovible sans outils	Option		
	Remise à plat d'urgence de la section buste	Section buste en absence de tension secteur	Non autorisé		
	Equipotentialité	Prise disponible	X		

	Sécurité électrique	Conformité à NF EN 60601-1, NF EN 60601-2-38 Amdt1	X	E – F – J
		Condamnation des fonctions centrale	Option	
		Condamnation des fonctions sélective	Option	
	CEM	Conformité à NF EN 60601-1-2	X	
	Feu		X	A
Autres	Fonction de mesurage	Pesée	Option	K
	Pédale à hauteur variable	Conformité au § 201.9.2.3.1 de la NF EN 60601-2-52	X	I

(1) annule et remplace les spécifications de la norme NF S 90-312 sur le même sujet.

(2) présenté obligatoirement lors de l'appel d'offre. Si la commande ne comprend pas ces accessoires, une information claire doit être introduite par rapport à la Marque NF Médical – Mobilier de soins, de transfert et d'hébergement du patient.

Les prescriptions relatives aux barrières sont vérifiées par l'utilisation du cône d'essai et en appliquant les efforts définis dans l'amendement 1 de la norme NF EN 60601-2-38 (Fig.115).

#### **A.1.3.2. Prescriptions spécifiques de sécurité et méthodes d'essais correspondantes (§ 5 de la norme NF EN 1970)**

Des spécifications complémentaires au § 5 de la norme NF EN 1970 se trouvent dans le tableau ci-après :

§ NF EN 1970	Titre	Remplacé par	Complété par
§ 4	<b>Exigences générales de sécurité</b>		<p>Afin de simuler la chute du lit ou de l'un de ses éléments pendant le transport, les essais suivants sont réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Lâcher chacun des éléments d'une hauteur de 20 cm sur un plan dur, 3 fois de suite.</li> <li>. Le lit étant assemblé et à vide, lâcher le côté pied d'une hauteur de 20 cm, 3 fois de suite. Recommencer l'essai en lâchant le côté tête 3 fois de suite d'une hauteur de 20 cm.</li> <li>. Le lit étant assemblé et à vide, lâcher celui-ci à une vitesse de 0,4 m/s contre une pièce de bois dur d'une largeur de 4 cm, de façon à percuter l'endroit à priori le plus fragile. Effectuer l'essai 3 fois de suite.</li> </ul> <p>A l'issue de chacun des tests, le lit doit fonctionner normalement et ne doit pas présenter de phénomènes pouvant constituer un danger pour le patient (rupture, desserrage, etc.).</p>
§ 5.2.	<b>Environnement d'essais et appareillage</b>		
§ 5.2.3.		Le matelas d'essai est un matelas en polyuréthane de 35 kg/m <sup>3</sup> de masse volumique et de 15 cm d'épaisseur.	

§ NF EN 1970	Titre	Remplacé par	Complété par
§ 5.2.4.		Le patin de mise en charge est remplacé par l'utilisation d'une masse appropriée.	
§ 5.3.	<b>Stabilité</b>	§ 5.3.2.2. : si la potence n'est pas une potence dite de transfert (voir notice d'utilisation), l'essai est réalisé avec une force verticale égale à la charge de fonctionnement de sécurité sur la poignée de potence.	
§ 5.4.	<b>Résistance et durabilité</b>		
§ 5.4.1. à § 5.4.4.		§ A.1.2.2. D Masses suspendues	
§ 5.4.9. et § 5.4.10.			Réalisation des essais décrits ou par analyse du dossier fourni par le fabricant.
§ 5.4.11. et § 5.4.12.		§ A.1.2.2. G Barrières	
§ 5.4.13. et § 5.4.14.		Un essai de cône (passage du cône dans la poignée de la potence mais sans appliquer de force) est également réalisé. Le cône ne doit pas traverser la poignée.	
§ 5.5.	<b>Dimensions angulaires et linéaires</b>		
§ 5.5.1.	Hauteur du lit		Précisé dans le tableau § A.1.3.1.
§ 5.5.5. et § 5.5.6.		§ A.1.2.2. G Barrières	
§ 5.7.	<b>Temps de vitesse de réglage en mode de fonctionnement électrique</b>	En cas de fonctionnement électrique, la moyenne entre la vitesse de montée et la vitesse de descente doit être comprise entre 10 mm/s et 30 mm/s, lorsque la mise en charge est effectuée conformément à la fig.22.	
§ 5.9.	<b>Immobilisation</b>	§ A.1.2.2. T Stabilité horizontale (essai réalisé pour les lits à fonction de ménage).	
§ 5.10.	<b>Méthode pour l'essai d'immobilisation</b>	§ A.1.2.2. T Stabilité horizontale (essai réalisé pour les lits à fonction de ménage).	
§ 5.12.	<b>Prescriptions relatives à la compatibilité électromagnétique</b>		Immunité (prescription de la norme EN 60601-1-2) : le lit doit être soumis à un essai d'immunité rayonnée avec une intensité de champs de 10V/m dans une gamme fréquentielle comprise entre 800 MHz et 2 GHz. L'essai doit être effectué conformément à l'EN 61000-4.
§ 5.13.	<b>Bruit</b>	§ A.1.2.2. Q Emissions sonores	

#### **A.1.4. Caractéristiques et spécifications des lits pour enfants (3 – 12 ans ou morphologie équivalente) (norme NF EN 1970)**

Ces lits ne peuvent pas être certifiés en l'état.

Les spécifications applicables à ces types de lits pourront être introduites dans les présentes règles de certification après conclusions des travaux de normalisation en cours :

- définition de tranches d'âge et/ou de taille d'enfant
- définition des dimensions relatives aux aspects de piégeages, et la prise en compte de l'état de l'art.

#### **A.1.5. Caractéristiques et spécifications des lits pour patients obèses (IMC $\geq$ 45) (norme NF EN 1970)**

La norme NF EN 1970 s'applique avec les spécifications complémentaires suivantes :

- § 4.1 – « Charge de fonctionnement en sécurité » : la masse du patient est de 200 kg au lieu de 135 kg.

Le lit doit avoir pour dimensions  $120 \pm 10$  mm x 200 mm.

### **A.1.6. Caractéristiques et spécifications des lits psychiatriques (norme NF EN 60601-2-38)**

#### **A.1.6.1 Caractéristiques des lits psychiatriques**

Caractéristiques	Concernant	Spécifications	Exigence(s)	Exigences complémentaires pour la Marque NF § A.1.6.2. ou A.1.2.2.
Dimensionnelles	Couchage (sommier + panneau)	Standard : 200 cm x 90 cm	X	Largeur et longueur déclarées sur la notice +/- 5%
		Dimensionnel dédié	Option	
	Hors tout	230 cm x 110 cm (butée et barrière comprise)	X	
	Hauteur	Variable : position basse de 20 à 40 cm et une amplitude de 35 cm minimum ou couvrant au moins la plage 40 à 75 cm ± 5 cm <sup>(1)</sup>	Option	
		Couvrant au moins la plage 40-50 cm ± 5 cm <sup>(1)</sup>	Option	
Fonctionnalité	Mobilité	a) Fonction de brancardage ou b) Fonction de ménage	X	§ A.1.2.2. – M § A.1.2.2. – Q
	Freinage	Centralisé si a) ou moyens d'immobilisation si b)	X	
	Directionnalité	Au moins une roue directionnelle	Option	
	Fixations	Potence	2	§ A.1.2.2. – H
		TPS	Au moins 2	
	Barrières	Tablettes, accessoires suspendus	Non autorisé	
		Testées avec le lit présenté à la Marque NF	Accessoires <sup>(2)</sup>	§ A.1.2.2. – G
	Sections articulées	Section buste assistée	Option	§ A.1.6.2. – A
		Section buste motorisée	Non autorisée	
		Section cuisse manuelle ou assistée	Option	
		Section jambe manuelle ou assistée	Option	
	Démontabilité <sup>(3)</sup>	Proclive/Déclive manuelle ou assistée	Option	
Amovible sans outils avec outils		Non autorisée Option	§ A.1.6.2. – F – G – H	
Remise à plat du lit sans outil		X		

Sécurité	Résistance	Symboles « CFS » (fig. 108 NF EN 60601-2-38) et « poids patient » sur étiquetage + explication dans les documents d'accompagnement (CFS = 170 kg et poids patient = 170 kg minimum)	X	§ A.1.6.2. – I
	Résistance des organes de commande		X	§ A.1.6.2. – B
	Résistance du sommier		X	§ A.1.6.2. – C - D
	Chute brutale du lit		X	§ A.1.6.2. – E
	Equipotentialité	Prise disponible	Non autorisée	
	Efforts sur sections non motorisées		X	§ A.1.6.2. – A
	Feu		X	§ A.1.6.2 – A
Autres	Pédale à hauteur variable		Non autorisée	

- (1) annule et remplace les spécifications de la norme NF S 90-312 sur le même sujet.  
(2) présenté obligatoirement lors de l'appel d'offre. Si la commande ne comprend pas ces accessoires, une information claire doit être introduite par rapport à la Marque NF Médical – Mobilier de soins, de transfert et d'hébergement du patient.  
(3) Les panneaux, plans durs, barrières et accessoires doivent être fixés et amovibles avec outils.

#### **A.1.6.2. Spécifications complémentaires pour les lits psychiatriques**

Les spécifications et exigences de la norme NF EN 60601-2-38 sont applicables avec les compléments ci-après :

##### **A Ergonomie :**

- c) Pour abaisser les sections articulées d'un sommier sans matelas et à vide, l'effort sur les poignées de préhension ou les brides qui commandent les sections du sommier assistées avec un vérin pneumatique ne doit pas être supérieur à 20 daN.  
d) Temps de remontée des sections articulées assistées d'un sommier (sans matelas et à vide) depuis la position horizontale jusqu'à leur élévation maximale : de 2 à 5 secondes.

##### **B Résistance des organes de commande (pédale, poignées, etc.) non démontables :**

Ces éléments doivent résister dans toutes les directions à des efforts de 270 kg appliqués pendant 1 min. Il ne doit pas y avoir d'éléments se détachant du lit. La fonction peut ne pas être assurée.

##### **C Essais d'arrachement des éléments du sommier :**

Le lit doit être fixé au sol pendant la réalisation de l'essai. Les éléments du sommier doivent résister à un effort vertical de traction exercé vers le haut de 270 daN, appliqué pendant 1 min sur l'élément unitaire le plus faible susceptible d'être saisi manuellement par le patient. Il ne doit pas y avoir d'éléments se détachant du lit. La fonction peut ne pas être assurée.

**D Essais d'impact sur les éléments du sommier :**

Ces éléments doivent résister à un impact de :

- masse 75 kg (patins de mise en charge (annexe B de la norme précitée - page 29)), lâchée d'une hauteur de 400 mm, 3 fois. Section à plat, sans protection du plan dur à l'endroit le plus défavorable. Si section articulée, refaire l'essai, 1 impact, section relevée à 7°.

Il ne doit pas y avoir d'éléments se détachant du lit. Les fonctions peuvent ne pas être assurées.

**E Essais de chute brutale du lit :**

Le lit doit résister à :

- lit à vide, soulever la partie tête jusqu'à ce que les roulettes soient soulevées de 400 mm du sol, le lâcher sur un sol dur, 3 fois. Faire de même avec la partie pieds.

Inspecter après chaque chute. Il ne doit pas y avoir d'éléments se détachant du lit. La fonction peut ne pas être assurée.

**F Essais de résistance de la fixation des dossiers, des accessoires non démontables (même avec un outil) :**

Les fixations doivent résister à :

- un effort de 270 daN appliqué dans la direction d'extraction pendant 1 min. Il ne doit pas y avoir d'éléments se détachant du lit ou arrachement de l'accessoire. Les fonctions peuvent ne pas être assurées.

**G Essais de résistance des dossiers :**

Les dossiers doivent résister à :

- un effort de 270 daN appliqué horizontalement sur la structure du dossier dans l'endroit le plus défavorable, pendant 1 min. Il ne doit pas y avoir d'éléments se détachant du lit ou arrachement du dossier. Les fonctions peuvent ne pas être assurées.

**H Essais d'impact sur les panneaux de dossiers :**

Ces éléments doivent résister à un impact de :

- masse 75 kg (patins de mise en charge page 29 (annexe B de la norme précitée)), lâchée d'une hauteur de 400 mm, 3 fois. Panneau à plat à l'endroit le plus défavorable.

Il ne doit pas y avoir d'éléments se détachant du panneau. La fonction peut ne pas être assurée.

**I Essais de charge statique :**

Un test de charge statique est effectué avec 900 kg (45% sur le relève-buste, 25% sur le siège, 30% sur les jambes) pendant une minute. A l'issue du test, on ne doit pas constater de détérioration pouvant entraîner un danger pour le patient.

## **A.2. FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADMISSION, DE MODIFICATION DE PRODUIT, D'EXTENSION D'ADMISSION ET DE MAINTIEN DE LA MARQUE NF**

### **FORMULAIRE N° 1 DEMANDE D'ADMISSION**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur)

Monsieur le Directeur Général du  
Laboratoire National de Métrologie et d'Essais  
Pôle Certification Plurisectorielle  
1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS CEDEX 15

**Objet :** Demande de droit d'usage de la Marque NF Médical – Mobilier de soins, de transfert et d'hébergement du patient.

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné (*nom et fonction*) .....  
représentant la société (*identification de la société - siège social*).....

demande au LNE de procéder aux vérifications nécessaires pour obtenir le droit d'usage de la Marque NF pour les produits précisés dans le tableau ci-joint, (*identification des produits*).....  
, conformes aux normes de référence.

Ces produits sont fabriqués dans l'usine située (*identification de la société et adresse complète de l'usine*) .....

Je déclare avoir pris connaissance des normes de référence, des règles générales de la Marque NF et des règles de certification et je m'engage à les respecter pendant toute la durée d'usage de la Marque NF.

Date  
Cachet et signature du  
demandeur

### **ANNEXE A LA DEMANDE D'ADMISSION (1)**

J'habilite, par ailleurs, la société (*identification de la société n°2 - siège social et adresse*) .....

représentée par M. (*nom et qualité*).....

.....à agir en mon nom sur le territoire français pour toutes questions relatives à l'usage de la Marque NF.

Je demande à ce titre, que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Par la présente, elle accepte ce mandat et s'engage à acquitter le règlement des factures dès réception.

Je m'engage à signaler immédiatement au LNE toute nouvelle désignation de mandataire en remplacement du mandataire ci-dessus désigné.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Date  
Cachet et signature  
du représentant du mandataire (3)

Cachet et signature  
du représentant du demandeur (3)

(1) Cette annexe n'est à compléter que pour les demandeurs situés en dehors de l'Espace Economique Européen.

(2) Désignation de la société mandataire comporte : dénomination sociale, forme de la société, siège social, numéro de Registre du Commerce.

(3) Les signatures du demandeur et de son représentant doivent être respectivement précédées de la mention manuscrite "Bon pour mandat" et "Bon pour acceptation de mandat".

**FORMULAIRE N° 2  
BULLETIN D'IDENTIFICATION**

(à établir et à compléter par le fabricant demandeur et à joindre à son dossier de demande d'admission, d'extension ou de maintien)

**I. IDENTIFICATION**

– Coordonnées du titulaire (siège social) :

Nom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Fax : .....  
E-mail : .....  
Nom du correspondant Marque NF : .....

– Usine de fabrication (si différente du siège social) :

Nom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Fax : .....  
E-mail : .....  
Nom du Responsable Qualité de l'usine : .....

– Les références commerciales et/ou identification :

.....  
.....  
.....

**II. REVENDICATIONS DU FABRICANT**

Destination (usage revendiqué) : .....  
.....

Application du lit : .....  
.....

Limites d'utilisation (contre-indication) : .....  
.....

**III. CONFIGURATION GENERALE**

**1. Caractéristiques**

Sommier :

Largeur plan de couchage : .....mm

Longueur plan de couchage : .....mm

Hauteur :  Fixe .....mm

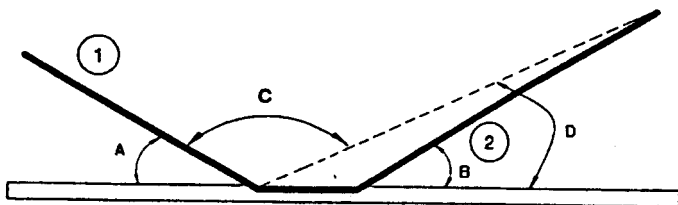
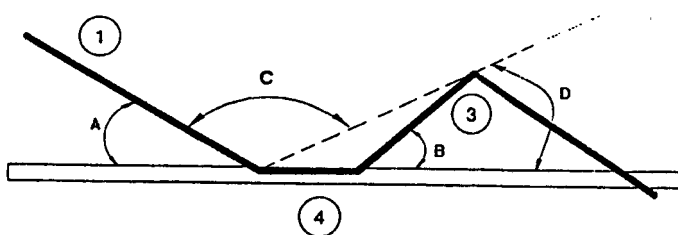
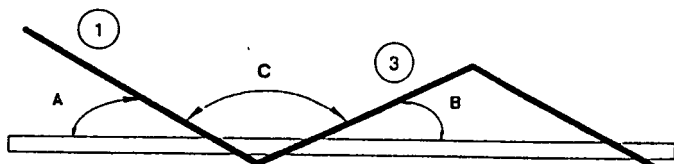
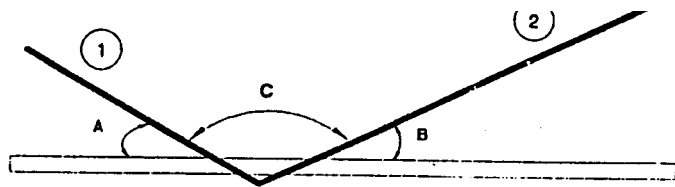
Variable de ..... à .....mm

Alimentation et ses caractéristiques :

Electrique .....

Hydraulique .....

Pneumatique .....



Sections dos :

- Longueur : ..... mm
- Largeur : ..... mm
- Inclinaison maximale angle A : .....
- Mode d'inclinaison\* : .....
- Temps de relevé à vide : ..... min
- Temps de descente à vide : ..... min

Sections siège :

- Longueur : ..... mm
- Largeur : ..... mm
- Inclinaison maximale angle B : .....
- Inclinaison maximale angle C : .....

Sections cuisse :

- Longueur : ..... mm
- Largeur : ..... mm
- Inclinaison maximale angle B : .....
- Inclinaison maximale angle C : .....
- Inclinaison maximale angle D : .....
- Mode d'inclinaison\* : .....

(\* ) - Mécanique (nombre de crans) / Hydraulique / Pneumatique / Electrique / Autres (à préciser).

Sections jambe :

- Longueur : ..... mm
- Largeur : ..... mm
- Inclinaison maximale angle B : .....
- Inclinaison maximale angle D : .....
- Mode d'inclinaison\* : .....

(\*) - Mécanique (nombre de crans) / Hydraulique / Pneumatique / Electrique / Autres (à préciser).

Déclive d'urgence (Trendelenburg) :       Oui       Non

Proclive :       Oui       Non

Déclive :       Oui       Non

Références des accessoires :

Barrières : .....

Panneaux : .....

Potence : .....

**2. Nature des principaux matériaux constitutifs et/ou traitements de surface**

A. Châssis (système porte-accessoires) : .....

B. Sommier (avec ou sans cadre) : .....

C. Plan dur (matériau) : .....

**3. Caractéristiques d'implantation et interfaces**

Masse maximale : ..... kg

Degré de protection procuré par les enveloppes (déterminé selon la norme NF EN 60529) :  
IPX..... (au moins 4)

Mobilité du lit - Descriptif (diamètre, marque)

Nombre de roulettes porteuses à : axe fixe (directionnelles) : .....  
axe pivotant : .....  
système de freinage (centralisé, individuel) : .....

Mode d'écoulement des charges électrostatiques au sol (si l'écoulement se fait par la ou les roulettes, indiquer le nombre de roulette impliquée) : .....

**IV. CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES (PNEUMATIQUES OU AUTRES)**

Conséquences des coupures de l'alimentation pneumatique, hydraulique (ou autre) sur le fonctionnement : (conséquences sur arrêts, alarmes, autres, etc.) : .....

Autonomie/batterie (nombre de cycles (\*\*)) en charge normale d'utilisation) : .....

(\*\*) 1 cycle comprend 1 montée/descente sommier et 1 montée/descente de chaque section avec la charge de fonctionnement en sécurité.

**V. DISPOSITIFS D'ALARMES, INDICATEURS ET/OU SECURITES**

**1 - Alarmes s'il y a lieu**

Désignation	Alarme sonore	Alarme visuelle	Possibilité d'inhibition momentanée (indiquer la durée)		Temps de réponse	Seuil de déclenchement	Sécurité déclenchée
			OUI	NON			

**2 - Indicateurs s'il y a lieu**

Désignation	Caractéristiques (fixe, clignotant, couleur, sonore, etc.)

**3 - Autres sécurités (mécaniques, etc., s'il y a lieu)**

.....

.....

.....

.....

.....

**VI. DOCUMENTS ET DISPOSITIFS INITIAUX**

Dans le cas d'extension d'admission, de modification ou de maintien, les informations suivantes doivent être communiquées :

Dispositifs initialement admis : .....

Année d'admission et n° d'autorisation : .....

Documents émis par le LNE (rapport d'essais) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**VII. AUTRES CARACTERISTIQUES**

Les caractéristiques annoncées font l'objet de contrôle par le laboratoire au cours des essais d'admission.

Nom du demandeur :

Date :

Cachet et signature du  
demandeur

## **DOSSIER TECHNIQUE DECRIVANT LE LIT ET LES ACCESSOIRES**

Dans le but d'assurer une meilleure traçabilité des dossiers, l'ensemble de ces éléments doit être fourni à chaque nouvelle demande (admission, extension d'admission et modification).

### **Présentation générale :**

Ü Description de la gamme complète avec référencement des lits de la gamme, des options et des accessoires.

Ü Plaquette commerciale.

Ü Manuel d'utilisation.

Ü Documentation technique et de maintenance.

Ü Etiquetage : fournir un jeu ou les photocopies des étiquettes et de leur emplacement, y compris les étiquettes concernant les barrières, potences, etc.

### **Circuits électriques :**

Ü Référence fabricant et référence fournisseur.

Ü Nomenclature du système et référence des sous-ensembles.

Ü Caractéristiques des vérins et des fins de course.

Ü Caractéristiques des enveloppes des parties électriques.

Ü Détail des commandes (boîtiers, commande à fil).

Ü Certificat de conformité électrique et CEM quand disponible.

Ü Caractéristique de la connectique et des câbles de liaison.

### **Vérin par vérin :**

Ü Caractéristiques électriques et mécaniques (vis, etc.).

Ü Plan éclaté et constituants.

Ü Fin de course, relais.

Ü Connectique.

Ü Caractéristiques nez de vérin et chape.

Ü Dispositif anti-traction.

### **Pour chaque bloc d'alimentation :**

Ü Caractéristiques du transformateur.

Ü Fusible primaire.

Ü Relais, redresseur et thermique.

### **Caractéristiques du transformateur :**

Ü Fusible primaire.

Ü Relais, redresseur et thermique.

### **Mécanique :**

Ü Eclatés, nomenclature.

Ü Eléments support : plan, référence matériaux.

Ü Roulettes : fabricant, référence, fiche descriptive (charge par roulette, matériau bandage).

Ü Potence : plan.

Ü Plan dur : plan et spécifications matériaux, rapport de classement feu, le cas échéant.

Ü Panneaux : plan et spécifications matériaux, rapport de classement feu, le cas échéant.

**FORMULAIRE N° 3**

**FORMULE DE DEMANDE D'ANALYSE DE MODIFICATION D'UN PRODUIT ADMIS**  
(SANS CHANGEMENT DE REFERENCE COMMERCIALE)

(à établir sur papier à en-tête du fabricant demandeur ou à compléter avec tampon de la société et signature du représentant légal de la société)

Monsieur le Directeur Général du  
Laboratoire National de Métrologie et d'Essais  
Pôle Certification Plurisectorielle  
1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS CEDEX 15

Objet : Demande d'analyse de modification d'un produit admis.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer, en ma qualité de..... (*fonction*), représentant la société..... (*identification de la société - siège social*), de la modification du lit.....(*référence du lit*) ayant obtenu le droit d'usage de la Marque NF.

Les modifications apportées sont :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date  
Cachet et signature du demandeur

**FORMULAIRE N° 4****FORMULE DE DEMANDE D'EXTENSION D'ADMISSION**

(à établir sur papier à en-tête du fabricant demandeur ou à compléter avec tampon de la société et signature du représentant légal de la société)

Monsieur le Directeur Général du  
Laboratoire National de Métrologie et d'Essais  
Pôle Certification Plurisectorielle  
1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS CEDEX 15

**Objet :** Demande de droit d'usage de la Marque NF Médical – Mobilier de soins, de transfert et d'hébergement du patient.

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné (*nom et fonction*) .....  
représentant la société (*identification de la société - siège social*).....

.....  
demande au LNE de procéder aux vérifications nécessaires pour obtenir le droit d'usage de la Marque NF pour les produits précisés dans le tableau ci-joint (*identification des produits*) .....  
, conformes aux normes de référence.

Ces produits sont fabriqués dans l'usine située (*identification de la société et adresse complète de l'usine*) ...

.....  
Je déclare avoir pris connaissance des normes de référence, des règles générales de la Marque NF et des règles de certification et je m'engage à les respecter pendant toute la durée d'usage de la Marque NF.

Date  
Cachet et signature du  
demandeur

**ANNEXE A LA DEMANDE D'ADMISSION (1)**

J'habilite, par ailleurs, la société (*identification de la société n°2 - siège social et adresse*) .....  
.....  
représentée par M. (*nom et qualité*).....

.....à agir en mon nom sur le territoire français pour toutes questions relatives à l'usage de la Marque NF.

Je demande à ce titre, que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Par la présente, elle accepte ce mandat et s'engage à acquitter le règlement des factures dès réception.

Je m'engage à signaler immédiatement au LNE toute nouvelle désignation de mandataire en remplacement du mandataire ci-dessus désigné.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Date  
Cachet et signature  
du représentant du mandataire (3)

Cachet et signature  
du représentant du demandeur (3)

(1) Cette annexe n'est à compléter que pour les demandeurs situés en dehors de l'Espace Economique Européen.

(2) Désignation de la société mandataire comporte : dénomination sociale, forme de la société, siège social, numéro de Registre du Commerce.

(3) Les signatures du fabricant et de son représentant doivent être respectivement précédées de la mention manuscrite "Bon pour mandat" et "Bon pour acceptation de mandat".

**FORMULAIRE N° 5**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE MAINTIEN DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF  
(LORS DE LA MODIFICATION D'UNE REFERENCE COMMERCIALE)**

(à établir sur papier à en-tête du fabricant et à faire viser par le distributeur)

Monsieur le Directeur Général du  
Laboratoire National de Métrologie et d'Essais  
Pôle Certification Plurisectorielle  
1, rue Gaston Boissier  
75724 PARIS CEDEX 15

Objet: Demande de maintien à la Marque NF Médical – Mobilier de soins, de transfert et d'hébergement du patient.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de demander, en ma qualité de.....(*fonction*),  
représentant la société .....  
(*identification de la société – siège social*), le maintien du droit d'usage de la Marque NF pour les  
produits désignés ci-après (*mentionner référence commerciale*), conformes aux normes françaises et  
européennes des règles de certification en vigueur (Partie 2).

Je certifie que ces produits ne diffèrent des produits admis à la Marque NF que par la marque et la  
référence commerciale.

Cette demande porte sur les produits commercialisés par l'intermédiaire de .....  
.....(nom et adresse du  
distributeur) sous la marque :

Référence d'admission du modèle de base		Marque(s) et référence(s) commerciale(s) demandées par le distributeur ou nouvelle(s) marque(s) et référence(s) commerciale(s) demandées par le titulaire
Marque et référence commerciale de base	N° du droit d'usage de la Marque NF	

Je joins à cette demande l'engagement du distributeur précité.

Cachet et signature du producteur  
ou du mandataire (\*):

Cachet et signature  
du distributeur :

Date :

(\*): Cas d'un producteur étranger.